Département de Lot et Garonne

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

COMMUNE DE MONTPEZAT

Compte rendu de Séance Ordinaire
du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le douze octobre s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mme REY Patricia, Mr. David FLEURY, Mme RALLIER Kelly, Mr SOULIÉ Cédric, Mr ROSSI Tino, Mr DAMIEN Philippe, Mr CABAS Gérard, Mme BORDES Christine, Mme BOUCHET Stéphanie.

Excusé : Mrs BENOIST Cyril, RIEUCOS Geoffrey et Mme CALVET Audrey
Pouvoir : Mr BENOIST Cyril donne pouvoir à Mme le Maire, Mme CALVET Audrey donne pouvoir à Mme REY Patricia, Mr RIEUCOS Geoffrey donne pouvoir à Mme BORDES Christine.
Secrétaire de Séance : Mr Cédric SOULIE

Madame le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

Délibération

- Approbation du compte rendu du 14 septembre 2020,
- Plan Communal de Sauvegarde : fixer une date ultérieure,
- Chenil Fourrière – adhésion des communes de Puysserampion et Saint Front sur Lémance,
- Trésorerie – Mise en non-valeur de certaines recettes,
- Etude de devis en vue de dépigeonnage du village,
- Demande de subventions COP-T (Comité d'Organisation des Projets de Transition),
- Remplacement des arbres coupés dans l'année 2020,
- Zonage sécurité incendie,
- Révision du PLUI,
- Création d'un poste à 35 heures ATSEM Principal 2ème Classe,
- Tableau des Emplois ?
- Stationnement dans le bourg du village.

Questions Diverses :

- ✓ Parole aux Elus,
- ✓ Parole aux Commissions

… /…

&&&&&&&&&&&&

Délibération 100/2020

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2020

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Vu le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 101/2020

Demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un sujet important à l'ordre du jour.

A savoir :
- Siège social de l'Association des Maires Ruraux de Lot et Garonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 102/2020

Plan Communal de Sauvegarde

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le plan communal de sauvegarde doit être mis à jour. Effectivement plusieurs personnes recensées dans ce document ne sont plus sur la commune.

Le plan communal de sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

le plan communal de sauvegarde doit contenir au minimum :
• l'inventaire des risques de toute nature et des vulnérabilités dans la commune (bâtiments publics, infrastructures, personnes menacées) ;
• la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les

Risques Majeurs (DICRIM) destiné à la population (nature des risques, localisation et les mesures de protection) ;
• l'organisation de la transmission de l'alerte aux populations ;
• la réalisation d'un annuaire de crise régulièrement actualisé et d'un règlement d'emploi des moyens d'alerte ;
• les dispositions prises par la commune pour assurer la protection et le soutien des populations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide de ne pas prendre de faire une réunion spécialement en vue de la remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde le 16 novembre 2020.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 103/2020

Demande d'admission en non-valeur de produits communaux

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le trésorier municipal a transmis un état des produits communaux à présenter au conseil en vue de décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organise la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier et à lui seul de procéder sous le contrôle de l'Etat aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Le montant des titres à mettre en non-valeur s'élève à la somme de 367.94 €. Ces titres concernent des frais de garderie/cantine essentiellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Refuse la mise en non-valeur des sommes présentées par Monsieur le Trésorier municipal pour un montant de 367.94 €.

&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 104/2020

Etude de devis pour dépigeonnage

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a fait une demande de devis en vue du dépigeonnage de la commune.
Ce devis de la société E.C.A.N. s'élève à la somme de 2 800.00 € TTC pour une année complète.
Avec possibilité de former une personne au dépigeonnage.

Il est a préciser que plusieurs communes aux alentours de montpezat ont déjà fait appel à cette société et engagent actuellement des opérations de dépigeonnage de leur commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Donne un avis favorable au devis de la société E.C.A.N. qui s'élève à la somme de 2 800.00 € TTC pour un an.

&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 105/2020

Demande de subvention

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le
27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité d'Organisation de Projets de Transition (COP-T) a fait la demande d'une subvention.
Ce comité propose des ateliers de savoir, de savoir-faire, de services d'échanges, d'activité de bien communs, etc … Les service et les projet sont multiples et destinés à améliorer l'efficience personnelle et collective.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour le versement d'une subvention de 50 €.

&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 106/2020

Arbres

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le
27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suivant délibération n° 14/2020 en date du 2 mars 2020, le conseil a décidé afin de maintenir un boisement de notre espace, dont on sait l'importance du rôle des arbres en matière d'environnement que la commune s'engage dans une action qui consiste à ce que pour un arbre abattu, il en serait planté trois.

La commune n'ayant pas de terrain suffisant pour la plantation de ces arbres, il avait été proposé qu'il soit fait appel aux particuliers de la commune.

Les différents arbres à planter sont :

- 6 marronniers
- 6 tilleuls
- 3 chênes liège
- 3 cyprès (tout fin qui montent haut)
- 3 érables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour l'acquisition de ces arbres.

Décide de faire un appel à la population de la commune sous forme

d'inscription auprès de la Mairie. Les premiers inscrits seront retenus en vue de la plantation d'un arbre.

&&&&&&&&&&&

Délibération 107/2020

Demande de modification du PLUi – repérage complémentaire des bâtiments pour le changement de destination et modification erreur matérielle

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et notamment l'article 1-1 de l'annexe « Aménagement de l'espace communautaire », impliquant que la communauté de communes est l'autorité compétente pour assurer la gestion des documents d'urbanisme présents sur son territoire ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 25 septembre 2019 ;

Considérant la méthodologie de traitement des demandes d'évolution des documents d'urbanisme du territoire de la communauté de communes du confluent et des coteaux de Prayssas actée lors du conseil communautaire du 27 octobre 2020 ;
Considérant la modification simplifiée à venir afin de répondre aux demandes de l'Etat suite à l'approbation du PLUi ;
Considérant qu'il est possible dans le cadre d'une modification simplifiée d'inclure le repérage complémentaire de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zones agricole ou naturelle ;
Considérant que les demandes d'évolution des documents d'urbanisme doivent être effectuées par la commune concernée par le projet ;
Considérant la liste des bâtiments jointe à la présente délibération ;
Considérant que la procédure d'évolution du PLUi sera prescrite par le conseil communautaire conformément au Code de l'urbanisme après avis de la commission aménagement du territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Demande l'ajout des bâtiments figurant dans la liste jointe, pour permettre leurs changements de destination dans le cadre de la modification simplifiée à venir.

Demande la rectification d'erreurs matérielles

- **lieu-dit Vidou** : parcelle cadastrée section I n° 15. Les bâtiments identifiés ne sont pas ceux à prendre en compte. Il s'agit de prendre en compte les bâtiments définis en Annexe 1.
- lieu-dit Planté : parcelle cadastrée section E n° 255. Il s'agit de prendre en compte les bâtiments définis en annexe 2.
- lieu-dit Petit Pierre : parcelles cadastrées section H n° 80, 90 et 91. Il s'agit de prendre en compte les bâtiments définis en annexe 3.
- lieu-dit Laboulbène : parcelle cadastrée section H n° 102. Il s'agit de prendre en compte les bâtiments définis en annexe 4.

- lieu-dit Grand Moulinié : parcelle cadastrée section E n° 850. Il s'agit de prendre en compte le bâtiment défini en annexe 5.
- lieu-dit Pech Estieu : parcelles cadastrées section B 401, 402 et 393. Il s'agit de prendre en compte les bâtiments définis en annexe 6.
- lieu-dit Pech Estieu : parcelle section B 413. Il s'agit de prendre en compte le bâtiment défini en annexe 7.
- lieu-dit Lascurades : parcelle section D 581. Il s'agit de prendre en compte le bâtiment défini en annexe 8.
- lieu-dit Doncette : parcelle section E 491. Il s'agit de prendre en compte le bâtiment défini en annexe 9.

ANNEXE

&&&&&&&&&&&

Délibération 108/2020

Création d'un emploi d'ATSEM

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Le Maire rappelle au Conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

Vu la délibération n° 78/2019 en date du 18 novembre 2019 actualisant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet pour le poste d'ATSEM à l'école.

Le Maire propose au conseil municipal :

- la création d'un emploi permanent de catégorie C de la filière Sociale, d'ATSEM principal de 2ème classe,

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi de la filière sociale au grade d'ATSEM principal de 2ème classe de catégorie hiérarchique C,

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondant au cadre d'emploi concerné.

Ce poste sera pourvu par un agent titulaire de la commune.

La prise d'effet aura lieu à la date de modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide d'inscrire au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet, de catégorie C au grade d'ATSEM principal de 2ème classe.

Accorde la rémunération d'une heure de travail supplémentaire par semaines.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 109/2020

Mise à jour du tableau des emplois

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient don au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n°108/2020 créant un emploi de catégorie C au grade d'ATSEM principal de 2ème classe de la filière sociale,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal suivant délibération n° 78/2019 en date du 18 novembre 2019,

Considérant la nécessité d'actualiser celui-ci, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Filière Grade - Catégorie	**Effectif budgétaire**	**Effectif Pourvu**
Service Administratif		
Adjoint Administratif principal 2° Classe - C	1	1
Service Technique		
Adjoint Technique Principal 2° Classe - C	2	2
Service Social		
Agent spécialisé Principal 2° Classes des écoles maternelles - C	1	1

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Filière Grade - Catégorie	**Effectif budgétaire**	**Effectif Pourvu**	Heures
Service Technique			

Adjoint Technique 2° Classe - C	1	1	21/35 °
Service Social Agent spécialisé 2° Classes des écoles maternelles – C	1	1	22/35°
Service Administratif Adjoint Administratif 2° Classe - C	1	1	15/35°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Adopte le tableau des emplois ainsi proposé,

Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 110/2020

Siège social
Association des Maires Ruraux

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le
27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande, de l'Association des Maires Ruraux de Lot et Garonne, de transfert de siège social de celle-ci, actuellement domicilié Mairie, 47130 SAINT LAURENT vers la commune de Montpezat, 1 place de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour un transfert du siège social de l'Association des Maires Ruraux de Lot et Garonne sur la commune de Montpezat au 1 place de la Mairie.

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 111/2020

Stationnement dans le bourg

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le
27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu depuis 2019 la mise en place de places de stationnement dans le bourg.
Ce dossier est actuellement en attente de concrétisation.

Madame le Maire précise qu'il est absolument nécessaire de créer ces place de stationnement car dans le centre du bourg le stationnement devient anarchique et la plus part du temps ne permet pas le passage des véhicules de secours ou autres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour la création de place de stationnement

dans le bourg du village.

Monsieur CARREGUES, en charge de la voirie devra organiser une réunion de la commission Voirie afin de revoir le plan de stationnement.

&&&&&&&&&&&&&&

Information 29/2020

Chenil Fourrière – adhésion des communes de Puysserampion et Saint Front sur Lémance,

Publié le 27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération devait être prise en vue de l'adhésion des communes de Puysserampion et Saint Front sur Lémance au Chenil Fourrière.

Suite à une erreur de procédure, cette délibération sera prise plus tard. Dès que le SIVU Chenil Fourrière nous le demandera.

&&&&&&&&&&&&&&

Information 30/2020

Zonage de sécurité Incendie

Publié le 27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil qu'il n'est pas possible de délibérer aujourd'hui car nous n'avons pas suffisamment d'informations.

&&&&&&&&&&&&&&

Information 31/2020

Sécurisation de la D13 dans le bourg du village

Publié le 27 octobre 2020

Madame le Maire donne la parole à Mr CARREGUES qui informe le Conseil sur le projet de mise en place des ralentisseurs.
Lors du dernier conseil, il avait été proposé la mise en place de feu tricolore. Cela n'est pas envisageable car le cout d'un feu est de 30 000 €.
Pour ce qui est des ralentisseurs, il serait préférable l'installation d'un plateau doux devant l'école. Mais il n'est pas envisageable d'en installer un second après la route de Saint Jean.
Madame BOUCHET propose la mise en place d'un radar afin de ralentir la circulation.

&&&&&&&&&&&&&&

Information 32/2020

Chemin Rural à Saint Médard

Publié le 27 octobre 2020

Madame le Maire donne la parole à Mr CARREGUES qui informe le Conseil que Mr et Mme LECAILLE souhaite acquérir le chemin rural se situant au-dessus de leur terrain et en dessous du terrain de Mr et Mme AUDIFFRED.
Cette demande fait suite à une plainte de Mr et Mme AUDIFFRED qui précisent que Mr et Mme LECAILLE utilise le chemin rural comme une partie de leur propre terrain.

Egalement, une plainte a été déposée par rapport à un agrandissement de l'étang en dessous de la propriété de Mr et Mme LECAILLE.
Mr CARREGUES précise que l'étant n'a pas été agrandi, seulement nettoyé et débroussaillé.

Il se rendra chez les personnes afin de leur donner toutes les explications répondant à la plainte déposée.

&&&&&&&&&&&&

Délibération 112/2020

Devis guirlande illumination du bourg

Publié le 27 octobre 2020
Transmis à la Préfecture le 27 octobre 2020

Madame le Maire informe le Conseil qu'un devis a été demandé à Mr DA COSTA en vue de l'acquisition de guirlandes électrique pour l'illumination du bourg en période de fêtes.
Ce devis s'élève à la somme de 380.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour l'acquisition de ce matériel.

&&&&&&&&&&

Information 33/2020

Cimetière de Saint Médard

Publié le 27 octobre 2020

Madame le Maire donne la parole à Monsieur FLEURY qui informe le Conseil qu'il serait nécessaire d'abattre, au cimetière de Saint Médard, un buis et un cyprès.

&&&&&&&&&&

Information 33/2020

Arrêt de bus du bourg

Publié le 27 octobre 2020

Suite à la demande de Madame CHAMBON, Madame le Maire informe le Conseil que lorsqu'il pleut, l'arrêt de bus du bourg, près de l'école, se remplit d'eau.
Il est nécessaire de réaliser des travaux afin de remonter la dalle du sol de façon à ce que les eaux de pluie n'y stagnent plus.

Madame le Maire demande à Monsieur CARREGUES de réaliser un devis de travaux.

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Fin de séance à 23 h 10

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Signatures

Mme SEIGNOURET

Mr CARREGUES

Mr CABAS

Mr ROSSI

Mr FLEURY

Mme CALVET
(Pouvoir à Mme REY)

Mme BOUCHET

Mme BORDES

Mr DAMIEN

Mr SOULIE

Mme RALLIER

Mr RIEUCOS
(Pouvoir à Mme BORDES)

Mr BENOIST
(Pouvoir à Mme le Maire)

Mme REY

Mr GODEAS

n° Délibération	Objet de la Délibération
100/2020	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2020
101/2020	Demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour
102/2020	Plan Communal de Sauvegarde
103/2020	Demande d'admission en non-valeur de produits communaux
104/2020	Etude de devis pour dépigeonnage
105/2020	Demande de subvention
106/2020	Arbres
107/2020	Demande de modification du PLUi – repérage complémentaire des bâtiments pour le changement de destination et modification erreur matérielle
108/2020	Création d'un emploi d'ATSEM
109/2020	Mise à jour du tableau des emplois
110/2020	Siège social Association des Maires Ruraux
111/2020	Stationnement dans le bourg
112/2020	Devis guirlande illumination du bourg